

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2023/2024

AUX ECURIES DE LA LICORNE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

- ∞ 1 grande aire de soins aménagées (coin poneys, portes-selles,...)
- ∞ 1 carrière sablée et éclairée de 40m X 20m
- ∞ 1 carrière sablée et éclairée de 55m X 25m
- ∞ 1 manège sablé et éclairé de 60m X 20m
- ∞ 1 rond de longe de 18m de diamètre
- ∞ 1 Spring Garden d'un hectare de la Club 3 à la Club Elite avec tous les profils d'obstacles
- ∞ Des chemins variés pour balader
- ∞ 1 sellerie spécial Club Chevaux et 1 sellerie spécial Club Poney
- ∞ 2 selleries propriétaires
- ∞ 1 sellerie casiers pour les cavaliers de club (20€ l'année par casier)
- ∞ 15 poneys et 13 chevaux d'écoles, une cavalerie soignée, travaillée, polyvalente et adaptée

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ∂ Nathalie, directrice des Ecuries, riche de 20 ans d'expérience, possédant comme diplômes :
 - ∞ BP JEPS mention Equitation Classique
 - ∞ BP JEPS mention Tourisme Equestre
 - ∞ BP JEPS mention Equitation de Travail et de Tradition
 - ∞ ATE (Accompagnatrice de Tourisme Equestre)
 - ∞ BFEE1 (Brevet Fédéral d'Ethologie)
 - ∞ NATUROPATHE ANIMALIERE certifiée
- Championne de France Amateur Elite d'Equitation de Travail et de Tradition
- ∂ Théa, monitrice d'équitation, BPJEPS Activités Equestres
- ∂ Hugo, Animateur Poney
- ∂ Prescillia, Animatrice Poney

LES LABELS OBTENUS PAR LES ECURIES



NOTRE CHARTE DE QUALITE

- ☺ Un accueil personnalisé et attentif pour être à l'écoute de vos attentes
- ☺ Des structures d'activités adaptées et sécurisées
- ☺ Des poneys et chevaux bien traités et polyvalents pour vous accompagner dans vos objectifs
- ☺ Des intervenants qualifiés et diplômés qui continuent à se former pour toujours pouvoir vous accompagner
- ☺ UN PROJET EQUESTRE ADAPTE ET PERSONNALISE AUX OBJECTIFS DE CHAQUE CAVALIER
- ☺ Une prise en compte professionnelle de votre sécurité avec un matériel, une pédagogie et des installations de qualité et adapté

LES EQUIDRIVES, POUR QUI, POURQUOI ?



Les equidrive permettent une découverte de l'équitation plus ludique, plus intuitive, en résumé plus naturelle.

Nos méthodes pédagogiques associées aux outils techniques Equidrive sont les mieux adaptés pour débiter et progresser.

Conçues pour faciliter l'apprentissage de l'équitation pour toutes les activités, pour un perfectionnement tous niveaux, en solutionnant les nombreux problèmes rencontrés avec les rênes traditionnelles.

Les rênes Equidrive sont équipées de repères sensitifs de positionnement et de réglage, permettant un placement optimum de la main du cavalier. Elles éduquent et améliorent parfaitement la main du cavalier et la transition vers les rênes classiques se fait sans instinctivement.

Les poignets de couleurs permettent à tous les cavaliers mal latéralisés de s'orienter correctement sans stress et sans danger dans l'espace.

Ce concept allie facilité d'apprentissage et sécurité. Combiné à une méthode pédagogique spécialement étudiée pour ces nouvelles rênes, votre moniteur est capable de vous faire diriger votre poney rapidement.

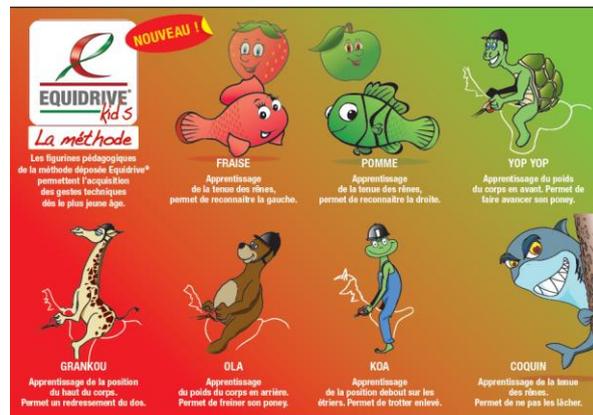
Les rênes Equidrive permettent :

- Une prise en main immédiate
- Un réglage contrôlé et équilibré
- Une latéralisation naturelle grâce aux poignées de couleurs différentes lors des changements de direction
- Une sécurité accrue : les rênes ne glissent plus des mains
- Un confort pour le cavalier et sa monture assuré par la libération des articulations

Les apprentis cavaliers prennent beaucoup de plaisir à appliquer les règles et consignes de sécurité au travers d'un échange ludique.

La méthode Equidrive associée au poney accroît les capacités de l'enfant :

- Latéralisation
- Dissociation
- Orientation
- Développement moteur et musculaire



NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

5 grands axes abordés :

- Le respect de soi, de l'animal et des autres au sein d'une collectivité
- Le développement de l'autonomie et de la responsabilisation
- Le sens des responsabilités vis-à-vis de l'animal
- La maîtrise de ses émotions. Favoriser la concentration, la volonté, la patience et la confiance en soi
- Devenir capable d'être le partenaire d'un cheval ou d'un poney

Objectifs éducatifs :

- L'enseignement est basé sur des séances pédagogiques qui s'appuient sur les fondamentaux et la progression mise en place par la Fédération Française d'Equitation
- Les étapes peuvent (sans obligation) être évaluées et validées pendant les stages par les Galops fédéraux.
- Dans une ambiance conviviale et familiale, les cavaliers sont amenés à vivre et partager un moment fort avec leur monture. C'est la recherche du dépassement de soi.
- Notre but est de permettre l'épanouissement en développant la créativité et le plaisir grâce à l'apprentissage ludique ainsi que technique et grâce à la relation avec l'animal dans le partage de sa passion avec les autres.

L'équitation de loisir :

- Vaincre ses peurs : le fait de préparer son cheval ou poney avant sa séance donne confiance au cavalier et le rassure en faisant connaissance avec son « compagnon de route »
- Une pédagogie d'encouragement et différenciée mise en place dans toutes les activités ; l'enseignant souligne le point que l'enfant ou l'adulte a bien réalisé et adapte les exercices de façon à ce que le cavalier puisse réussir. A ceux-ci s'ajoutent les conseils qui permettent une progression
 - Créer un climat de confiance : la cavalerie est adaptée et labellisée loisir, ce qui permet à chaque cavalier d'avoir un ou plusieurs poneys ou chevaux qui lui conviennent et lui donne confiance, sans pour autant que ce soit le même à chaque séance
- L'enseignant va former les cavaliers pour qu'ils soient autonomes, capable d'assurer leur propre sécurité et respecter leur environnement naturel, humain et équin
 - Respect de l'autre et apprentissage de la vie en groupe :
 - Favoriser l'entraide
 - Respect et écoute de l'autre : les cavaliers apprennent à écouter l'enseignant et les consignes de sécurité et d'exercices
 - Respect des différences : les cavaliers apprennent à accepter des personnes différentes sans préjugés dans les séances collectives
 - Respect du rythme du cavalier : les séances et les activités sont adaptées selon la forme ou la fatigue des cavaliers. L'enseignant surveille la séance et les exercices en fonction pour ne pas mettre les cavaliers en échec
 - Epanouissement du cavalier : les cavaliers sont impliqués dans le déroulement des séances grâce à l'adaptation des exercices aux objectifs de chacun
- Les pédagogies ludiques et techniques sont utilisées afin d'emmener toujours le cavalier vers la notion de réussite par des situations adaptées aux différents publics et niveaux, afin de laisser le cavalier s'exprimer au mieux sur son cheval ou poney
- L'enseignement va faire progresser le cavalier en ayant des objectifs techniques clairs derrière la forme ludique

L'équitation en Compétition :

- Apprendre à s'organiser :
- Au club, le cavalier apprend à s'organiser en préparant son matériel, en toilettant son poney ou cheval, en venant embarquer sa monture tôt le matin...
- Sur le terrain de concours, il gère son temps pour donner à boire et à manger, pour le surveiller, pour faire sa reconnaissance avec l'enseignant, pour préparer et détendre son poney ou cheval
 - Le dépassement de soi : au cours des séances, les cavaliers par leur travail, progressent et passent des échelons de difficultés qui leur permettront d'améliorer ses résultats en compétition
- Le cavalier devra se motiver pour vaincre son stress et affronter les épreuves sans perdre ses moyens
 - La motivation : pour gagner en compétition, la motivation permet au cavalier de se surpasser
 - Se mesurer aux autres : la compétition est un repère pour connaître sa progression technique par rapport aux mois précédents ou s'évaluer par rapport aux autres cavaliers
 - Respect des règlements : chaque compétition est différente avec des concurrents et des difficultés techniques diverses selon la discipline pratiquée. Les cavaliers apprennent à connaître les règlements de chaque épreuve lors des séances préparatoires
 - La rigueur : le cavalier doit avoir du respect pour son travail et vouloir se rapprocher de la perfection et donc avoir un regard juste et sans concession
- Le cavalier doit se donner les moyens de réussir en compétition. Pour cela, sa concentration doit être extrême lors des séances d'entraînement, il doit toujours aborder les exercices avec l'envie de bien faire

LES HORAIRES DES SEANCES PAR NIVEAUX 2023/2024

∂ EVEIL DES BABYS (2/4 ans) (5 places maxi)

Mercredis	9h30 – 10h30	11h00 – 12h00
Samedis	9h30 – 10h30	17h00 – 18h00

∂ VERS LE GALOP 1 (à partir de 5 ans) (8 places maxi par séance)

Mercredis	10h30 – 12h30	13h30 – 15h30	15h30 – 17h30
Samedis	10h30 – 12h30	15h30 – 17h30	

∂ VERS LE GALOP 2 (8 places maxi par séance)

Mercredis	9h30 – 11h30	15h00 – 17h00
Samedis	11h00 – 13h00	15h30 – 17h30

∂ VERS LE GALOP 3 (8 places maxi par séance)

Mercredis	13h30 – 15h30	16h30 – 18h30
Samedis	9h30 – 11h30	15h30 – 17h30

∂ VERS LES GALOPS 4/5 + COMPET DERBY Poney 3 et Club 3 (8 places maxi par séance)

Mercredis	14h00 – 16h00	16h00 – 18h00
Samedis	17h00 – 19h00	

∂ VERS LES GALOPS 5/6/7 (8 places maxi par séance)

Vendredis	18h00 – 20h00
Samedis	10h00 – 12h00

∂ COMPET DERBY Club 2 et +

Samedis	11h30 – 14h00
---------	---------------

∂ COMPET EQUITATION DE TRAVAIL

Samedis	15h30 – 18h00
---------	---------------

∂ ADOS/ADULTES + EQUITATION DE TRAVAIL LOISIR (8 places maxi par séance)

Mercredis	17h30 à 19h30 (G1 à 3) ou 18h00 – 20h00 (G4 à 7)
Jeudis	10h30 – 12h30 (Tous niveaux)
Samedis	13h30 – 15h30 (G1 à 3) ou 17h00 – 19h00 (G4 à 7)

∂ EQUITATION ETHOLOGIQUE A PIED (6 places maxi par séance)

Mardis	18h30 – 20h00
Jeudis	18h30 – 20h00

∂ COURS PARTICULIERS OU COURS DUOS

∞ Sur réservation selon les disponibilités du planning

∂ Les Dimanches

Une multitude d'activités diverses et variées, compétitions officielles (DERBY CROSS, C.C.E, EQUITATION DE TRAVAIL, Equifeel, T.R.E.C, Dressage, Equifun, Endurance,...), sorties plage, Randonnées, Stages à thèmes, Tri de bétail domestique et Camargue, Challenge interne et bien d'autres surprises tout au long de l'année !!!

LES TARIFS 2023/2024

ADHESIONS (A payer une fois à l'inscription, valable jusqu'au 31/08/2024) (Licence F.F.E inclus)

- 2/4 ans (2019/2020/2021) 90 € dont 25 € de licence F.F.E
- 5/10 ans (2014/2015/2016/2017/2018) 110 € dont 25 € de licence F.F.E
- 11/17 ans (2007/2008/2009/2010/2011/2012/2013) 130 € dont 25 € de licence F.F.E
- 18 ans et + (2006 et moins) 145 € dont 36 € de licence F.F.E

FORFAITS COURS (Paiements en 10 chèques ou prélèvements encaissés 1 fois/mois)

38 SEANCES REPARTIES DE SEPTEMBRE 2023 A JUIN 2024, (les cours continuent pendant les vacances scolaires et sont rattrapables si l'absence est prévenue au moins la veille)

<u>1 séance / semaine</u>	<u>2 séances / semaine</u>	<u>A la séance</u>	<u>Cours Particuliers</u>
<u>FORFAITS EVEIL DES BABYS – 2/4 ans</u>			
Séances d' 1h dont 30 à 40 minutes de pratique à poney et 20 minutes de soins et découvertes du poney Pédagogie ludique et basée sur le développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant 5 CAVALIERS MAXI PAR GROUPE			
60 € / mois	115 € / mois	20 € la séance	
<u>FORFAITS CLUB PONEY ou CHEVAL</u>			
Séances de 2h dont 1h de pratique à poney ou à cheval et 1h d'apprentissage des soins des équidés EQUITATION CLASSIQUE ou/et EQUITATION DE TRAVAIL Pédagogie personnalisée et basée sur les attentes, les objectifs et la personnalité de chaque cavalier 8 CAVALIERS MAXI PAR GROUPE			
72 € / mois	140 € / mois	25 € la séance	40 € la séance
<u>FORFAITS COMPETITIONS CLUB PONEY ou CHEVAL</u>			
Séances de 2h30 dont 1h30 de pratique à poney ou à cheval axée sur la préparation à la compétition et aux Championnats de France pour ceux qui le souhaitent DERBY CROSS et/ou EQUITATION DE TRAVAIL Pédagogie personnalisée selon les objectifs et le niveau de chaque cavalier de compétition et de son binôme équidé, préparation physique et mentale, mises en conditions, apprentissage des règlements 8 CAVALIERS MAXI PAR GROUPE			
100 € / mois	190 € / mois		
<u>FORFAITS CLUB EQUITATION ETHOLOGIQUE</u>			
Séances d' 1h30 dont 45 min à 1h de pratique à pied axées sur la communication et la compréhension du comportement du poney ou du cheval A partir de 9 ans, ouvert même aux non cavaliers 6 CAVALIERS MAXI PAR GROUPE			
65 € / mois	120 € / mois		
<u>FORFAITS CLUB DUOS</u>			
Forfait valable pour 2 cavaliers qui montent en exclusivité sur la même séance Séances de 2h dont 1h de pratique à poney ou à cheval EQUITATION CLASSIQUE et/ou EQUITATION DE TRAVAIL Pédagogie personnalisée et séances adaptées aux objectifs et aux demandes des cavaliers			
145 € / mois pour 2	285 € / mois pour 2	50 € la séance pour 2	
<u>FORFAITS PROPRIETAIRES CLUB</u>			
Séances de 2h dont 1h de pratique à poney ou à cheval et 1h d'apprentissage des soins des équidés EQUITATION CLASSIQUE ou/et EQUITATION DE TRAVAIL Pédagogie personnalisée et basée sur les attentes, les objectifs et la personnalité de chaque cavalier			
65 € / mois	125 € / mois	20 € la séance	35 € la séance
<u>FORFAITS COMPETITIONS PROPRIETAIRES</u>		<u>FORFAITS DUOS PROPRIETAIRES</u>	
Derby ou Equitation de Travail = 95 € / mois Derby + Equitation de Travail = 185 € / mois		1 séance/semaine = 130 € / mois pour 2 2 séances/semaine = 255 € / mois pour 2 A la séance = 45 € la séance	

COMMENT S'INSCRIRE ???

- Remplissez, datez et signez la fiche d'inscription
- Datez et signez le règlement intérieur
(1 exemplaire à nous rendre, le 2^{ème} est pour vous)
- Préparez 1 chèque (ou des espèces) du montant de l'adhésion (moins 10 € si vous vous inscrivez entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 juillet 2023)
- Choisissez votre mode de paiement pour l'année
 - Par PRELEVEMENT une fois par mois entre le 1 et le 12
(fournir un RIB ainsi que l'autorisation de prélèvement remplie et signée qui se trouve avec les fiches d'inscription et préciser la date de prélèvement)
 - 10 CHEQUES encaissés une fois par mois entre le 1 et le 12 à noter au dos des chèques
 - Pour les paiements en ESPECES, voir avec Nathalie (Merci de fournir un RIB ainsi que l'autorisation de prélèvement remplie et signée... aucun prélèvement ne sera fait sur votre compte sauf en cas de manquement de paiement de votre part au-delà de la date prévue)
- *Fournissez un certificat médical de NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'EQUITATION Y COMPRIS EN COMPETITION (uniquement pour les majeurs)*
- Pour les cavaliers de compétitions préparer un chèque à l'ordre de la « TEAM LICORNE » correspondant au montant des adhésions pour l'année 2023/2024
- Remplissez bien toutes les autorisations, et signez bien tous les endroits nécessaires dont le règlement intérieur à nous rendre
- Mettez LES PAGES AGRAFEES bien complétées et les documents demandés dans une enveloppe et apportez-la à Nathalie qui vous bloquera aussitôt la place dans le créneau choisi après vérification du dossier et voilà vous êtes inscrit pour une belle année équestre parmi les licornes et je vous en remercie !

ATTENTION LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET, PAIEMENTS INCLUS, SANS QUOI LA PLACE NE SERA PAS RESERVEE ET POURRA ÊTRE DONNEE A UNE AUTRE DOSSIER ARRIVANT COMPLET !!! LES INSCRIPTIONS SE FONT DANS L'ORDRE D'ARRIVEE DES DOSSIERS COMPLETS !!! PLACES LIMITEES DANS LES COURS !!!

Tous les règlements par chèque se font à l'ordre des « ECURIES DE LA LICORNE » Merci

NOM, PRENOM DU CAVALIER _____

1) LE CAVALIER

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

N° licence FFE : _____ Ancien club équestre : _____

Diplômes acquis : Classique : Galop ____ Pleine Nature : Galop ____

Equitation de travail : Galop ____ Autres (précisez) : Galop _____

Adresse Complète : _____

Code Postal + Ville : _____

N° Portable du cavalier : ____/____/____/____/____ Adresse mail du cavalier : _____

2) LES PROCHES DU CAVALIER

NOM et Prénom de la Mère ou de la Conjointe : _____

NOM et Prénom du Père ou du Conjoint : _____

Portable de la mère ou de la Conjointe : ____/____/____/____/____

Portable du père ou du Conjoint : ____/____/____/____/____

Autres proches à prévenir en cas de problème (Nom+N° de portable) : _____

Pour les mineurs, Adresse mail valide et lue d'un responsable légal : _____

3) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX SUR LE CAVALIER

Nom et N° du médecin traitant : _____

N° Sécurité sociale dont dépend le cavalier : _____

Groupe Sanguin et Rhésus (si connus) : _____

Le cavalier a-t-il déjà eu les allergies suivantes (entourez les allergies connues) :

Asthme Alimentaire Pollen Médicamenteuses Animaux
Plantes Autres (Précisez) : _____

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication le signaler et fournir tout document nécessaire ou explicatif)

Avez-vous des antécédents médicaux ou chirurgicaux à signaler ?

Suivez-vous un traitement médical à signaler ?

Avez-vous des appareils particuliers à porter lorsque vous pratiquez (entourez les appareils utilisés) ?

Lunettes Lentilles Appareil dentaire Appareil auditif

Prothèses dentaires Pompe à insuline Autres (précisez) : _____

Autres observations particulières à signaler (tout ce que vous parait important, comportement spécifique de l'enfant, etc) : _____

4) LES AUTORISATIONS

Les Ecuries de la Licorne peuvent utiliser l'image du cavalier prise lors des activités équestres, à des fins de promotion et d'information des activités du club, y compris sur internet.

J'AUTORISE - JE N'AUTORISE PAS (Entourez votre choix pour le droit à l'image)

J'AUTORISE en cas d'urgence à faire appel au médecin régulateur du SAMU qui orientera le cavalier accidenté vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport sera assuré par les services de secours d'urgence.

5) MES CHOIX POUR L'ANNEE EQUESTRE (Entourez vos choix)

∂ Le mode de paiement choisi pour l'année 2023/2024 :

CHEQUES PRELEVEMENTS ESPECES

∂ Le(s) créneaux de cours désiré(s) :

∂ Je souhaite faire de la compétition officielle ?

OUI NON

Je souhaite passer mes Galops ?

OUI NON

Je soussigné _____ (responsable légal du mineur : _____) autorise les

Ecuries de La Licorne à demander la licence de compétition 2024 de mon fils/ma fille auprès de la FFE.

Pour faire valoir ce que de droit.

A Marguerittes, le ___/___/___ (+ signature)

Je m'engage en tant que cavalier de compétition pour la saison 2023/2024 à **prendre l'adhésion à l'association LA TEAM LICORNE pour un montant de 10 € par cavalier et 10 € pour un des parents si le cavalier est mineur.**

Par chèque à l'ordre de la TEAM LICORNE. Cette adhésion vous permettra d'avoir accès à tous les privilèges proposés aux cavaliers de compétition des Ecuries de La Licorne.

A Marguerittes, le ___/___/___ (+ signature)

Si vous souhaitez seulement soutenir notre association qui permet l'amélioration des installations des écuries vous pouvez également adhérer sur simple demande auprès d'Audrey.

Je soussigné _____

(responsable légal du cavalier mineur : _____)

Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche d'inscription et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Lors de mon inscription, je m'engage pour toute l'année 2023/2024 de la date de signature au mois de juin 2024.

Par ma signature je m'engage à respecter toutes les clauses d'inscriptions et le règlement intérieur.

Fait à Marguerittes, le ___/___/___

Signature du cavalier majeur ou d'un responsable légal pour les mineurs

REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024 DES ECURIES DE LA LICORNE

(EXEMPLAIRE CLUB A DATER ET SIGNER, A RENDRE AVEC L'INSCRIPTION)

Art1. Ce sont les règles de bon fonctionnement des Ecuries de La Licorne pour l'ensemble du public : cavaliers, propriétaires, accompagnateurs, visiteurs, spectateurs...

Art2. Tout cavalier ou propriétaire accepte par son inscription de respecter le présent règlement. Tout visiteur, accompagnateur, spectateur par sa présence au sein des Ecuries de la Licorne accepte de respecter le présent règlement.

Art3. Toutes les installations et activités sont placées sous l'autorité de Nathalie HAGLUND-FLANDINET, propriétaire gérante et diplômée référente.

Art4. L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. En cas d'intervention des parents lors des séances, le moniteur préviendra une dernière fois. Si cela venait à se reproduire, les parents qui importunent les cours de manière récurrente n'auront plus la possibilité de rester en tant que spectateur pendant la séance de leurs enfants.

Art5. La courtoisie, le respect, la sympathie et l'ambiance familiale sont de mise au sein des Ecuries de la Licorne. Il ne sera toléré aucune moquerie ou tout autre acte négatif des cavaliers les uns envers les autres que ce soit sur les écuries ou via les réseaux sociaux.

Art6. Il est interdit :

- De jouer avec le feu, avec le matériel du club, avec les aliments des chevaux
- De rentrer dans les paddocks sans autorisation d'un moniteur

- De donner à manger aux équidés sans autorisation préalable de la direction
- De jouer dans le foin, les box et les selleries
- De rentrer dans une carrière pendant une reprise en cours
- De déplacer le matériel dans les carrières ou le cross

Art7. Les chiens sont interdits même tenus en laisse.

Art8. Aucune brutalité envers les chevaux ou les chiens ou aucun manque de respect envers les moniteurs ne sera admis.

Art9. Les mineurs sont sous la responsabilité des Ecuries de La Licorne pendant le temps de leur séance. Les enfants peuvent rester avant ou/et après leur reprise mais, à ce moment-là, sont sous la responsabilité des parents.

Art10. Le matériel mis gracieusement à la disposition des cavaliers (Bombes, Gilets de dos, Selleries) DOIT ETRE RESPECTE ET RANGE. NE JAMAIS DEMONTER LE MATERIEL SANS AUTORISATION. Chaque cheval ou poney possède son propre matériel.

Art11. Merci de garder les lieux propres, des poubelles sont mises à votre disposition.

Art12. Chaque cavalier doit veiller à la propreté des lieux en ramassant ses crottins dans l'aire de soin et sur les chemins menant aux paddocks ou aux aires de travail.

Art13. Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à tous les temps est de rigueur.

Art14. Le PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CAVALIERS, en toutes circonstances. Modèle homologué NF EN1384. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.

Art15. Pour les entraînements Derby, Cross et Obstacle ainsi que pour l'extérieur le GILET DE CROSS EST OBLIGATOIRE. La coque n'est plus acceptée ne permettant pas une sécurité optimale des cavaliers en cas de chute.

Art16. TOUT CAVALIER INFERIEUR AU GALOP 5 DOIT OBLIGATOIREMENT PORTER UN GILET DE CROSS aux normes en vigueur de NIVEAU 3 DANS TOUTES LES DISCIPLINES. La dorsale non intégrale peut être tolérée à partir du Galop 5 après accord par le moniteur et uniquement sur le plat et selon le cheval ou poney attribué.

Art17. IL EST DEMANDE A TOUS LES CAVALIERS DE PRENDRE SOIN DE SA MONTURE ET DU MATERIEL QUI LEUR SONT CONFIES.

Art18. Tous les cavaliers doivent être à jour de leur adhésion et de leur licence FFE de l'année en cours. Les cavaliers de compétition doivent également être à jour de leur adhésion auprès de l'association LA TEAM LICORNE.

Art19. Les cavaliers peuvent laisser leurs affaires dans la sellerie Casiers du mois de septembre au mois de juin contre un règlement chaque année de 20€ par casier. Cette sellerie est sous alarme la nuit et les casiers peuvent recevoir un cadenas (à fournir par vos soins). Les Ecuries de la Licorne n'ont pas souscrit d'assurance vol. Les affaires sont sous l'entière responsabilité de son propriétaire qui les entrepose à ses risques et périls.

Art20. L'inscription aux forfaits cours est souscrite pour une année. Les séances sont quasi-consécutives à jours et heures fixes (38 séances sur l'année réparties de septembre à juin). LES COURS CONTINUENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Art21. L'inscription au forfait cours est annuelle et les règlements se font en début d'année (10 prélèvements mensuels ou 10 chèques encaissés une fois par mois). Possibilité de paiement en espèces sur demande auprès de Nathalie. Pour pallier au manquements des paiements espèces récurrents, un RIB sera demandé et un prélèvement sera mis en place pour les mois restant pour permettre au cavalier de continuer à monter. Aucun prélèvement ne sera fait si le cavalier est à jour de ses paiements. Si le cavalier dépasse la date limite de paiement alors dans ce cas uniquement le prélèvement sera mis en place.

Art22. Le cavalier ayant prévenu par SMS au MINIMUM LA VEILLE AVANT MINUIT (heure de réception du SMS affichée faisant foi) pourra rattraper son cours lors des vacances scolaires ou en fonction des places vacantes sur un cours du même niveau sur inscription auprès de Nathalie. Sinon le cours sera définitivement perdu. TOUS LES COURS DOIVENT ETRE RATTRAPES AVANT LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE !!! LES COURS A RATTRAPER NE SONT NI REMBOURSABLE NI ECHANGEABLE CONTRE DES JOURNEES DE STAGE. Les cours sont maintenus normalement à partir de 3 cavaliers présents sur la séance. En dessous de cette limite, les cavaliers restant seront répartis dans d'autres cours de niveau équivalent, le même jour mais pas à la même heure. Un SMS vous sera envoyé en cas de changement. Si le cavalier n'est pas disponible à l'heure du changement son cours sera transformé en cours rattrapable et le cavalier pourra prévoir une date de rattrapage.

Art23. Lors de mon inscription je m'engage pour toute l'année 2023/2024 du jour de mon inscription jusqu'à fin juin de l'année suivante. Seuls les arrêts pour raisons médicales graves et avérées avec un vrai certificat médical seront étudiés au cas par cas par la direction pour un éventuel arrêt des paiements. Le certificat médical n'implique en aucun cas un arrêt systématique des paiements en cours d'année si la direction estime la raison non valable. Dans ce cas, le montant des mois restant est dû même si le cavalier ne vient plus à ses séances et ne rattrape pas ses cours.

Art24. Les inscriptions aux animations, stages doivent être réglés avant d'être consommés. Les inscriptions aux compétitions officielles ou à l'extérieur des Ecuries donnent lieu au paiement total de la prestation même en cas d'absence le jour J (aucun certificat médical ne peut donner lieu à remboursement)

Art25. Horaires d'ouvertures du mardi au samedi de 10h00 à 20h00. Les dimanches et jours fériés selon les animations proposées au planning mensuel. Les Ecuries sont fermées tous les lundis sauf pendant les vacances scolaires ou sur réservation.

Je soussigné _____ accepte de respecter le présent règlement.

A Marguerittes, le ___/___/___

Mandat de prélèvement SEPA Direct Debit - SDD

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Vous vous engagez avec l'entreprise suivante :

Nom

Adresse

Code Postal Ville

ICS

REFERENCE DU MANDAT

Cette Référence Unique du Mandat est à conserver et à rappeler dans tous vos courriers.

Conditions générales d'utilisation de votre mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) HAGLUND-FLANDINET, Nathalie, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de HAGLUND-FLANDINET, Nathalie, vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez remplir tous les champs obligatoires *.

IDENTIFICATION DU CLIENT

En ce qui vous concerne, nous avons besoin des éléments suivants :

Votre nom et Prénom

Nom*

Prénom*

Votre adresse

N° et Rue*

Code Postal*

Ville*

Vos coordonnées bancaires

BIC*

Le BIC est le Code International d'Identification de votre banque

IBAN*

Votre IBAN est le numéro d'identification internationale de votre compte

Type de paiement Récurrent Ponctuel

Votre signature

Date*

Ville*

Date de signature de votre mandat

Lieu de signature de votre mandat

Votre signature validant votre autorisation*

REFERENCE DU CONTRAT

N° d'identification du contrat

Description du contrat

Mention légale

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'accès, de portabilité, d'opposition, rectification et d'effacement prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024 DES ECURIES DE LA LICORNE

(EXEMPLAIRE A CONSERVER POUR VOUS)

Art1. Ce sont les règles de bon fonctionnement des Ecuries de La Licorne pour l'ensemble du public : cavaliers, propriétaires, accompagnateurs, visiteurs, spectateurs...

Art2. Tout cavalier ou propriétaire accepte par son inscription de respecter le présent règlement. Tout visiteur, accompagnateur, spectateur par sa présence au sein des Ecuries de la Licorne accepte de respecter le présent règlement.

Art3. Toutes les installations et activités sont placées sous l'autorité de Nathalie HAGLUND-FLANDINET, propriétaire gérante et diplômée référente.

Art4. L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. En cas d'intervention des parents lors des séances, le moniteur prévendra une dernière fois. Si cela venait à se reproduire, les parents qui importunent les cours de manière récurrente n'auront plus la possibilité de rester en tant que spectateur pendant la séance de leurs enfants.

Art5. La courtoisie, le respect, la sympathie et l'ambiance familiale sont de mise au sein des Ecuries de la Licorne. Il ne sera toléré aucune moquerie ou tout autre acte négatif des cavaliers les uns envers les autres que ce soit sur les écuries ou via les réseaux sociaux.

Art6. Il est interdit :

- De jouer avec le feu, avec le matériel du club, avec les aliments des chevaux
- De rentrer dans les paddocks sans autorisation d'un moniteur
- De donner à manger aux équidés sans autorisation préalable de la direction
- De jouer dans le foin, les box et les selleries
- De rentrer dans une carrière pendant une reprise en cours
- De déplacer le matériel dans les carrières ou le cross

Art7. Les chiens sont interdits même tenus en laisse.

Art8. Aucune brutalité envers les chevaux ou les chiens ou aucun manque de respect envers les moniteurs ne sera admis.

Art9. Les mineurs sont sous la responsabilité des Ecuries de La Licorne pendant le temps de leur séance. Les enfants peuvent rester avant ou/et après leur reprise mais, à ce moment-là, sont sous la responsabilité des parents.

Art10. Le matériel mis gracieusement à la disposition des cavaliers (Bombes, Gilets de dos, Selleries) DOIT ETRE RESPECTE ET RANGE. NE JAMAIS DEMONTER LE MATERIEL SANS AUTORISATION. Chaque cheval ou poney possède son propre matériel.

Art11. Merci de garder les lieux propres, des poubelles sont mises à votre disposition.

Art12. Chaque cavalier doit veiller à la propreté des lieux en ramassant ses crottins dans l'aire de soin et sur les chemins menant aux paddocks ou aux aires de travail.

Art13. Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à tous les temps est de rigueur.

Art14. Le PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CAVALIERS, en toutes circonstances. Modèle homologué NF EN1384. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.

Art15. Pour les entraînements Derby, Cross et Obstacle ainsi que pour l'extérieur le GILET DE CROSS EST OBLIGATOIRE. La coque n'est plus acceptée ne permettant pas une sécurité optimale des cavaliers en cas de chute.

Art16. TOUT CAVALIER INFERIEUR AU GALOP 5 DOIT OBLIGATOIREMENT PORTER UN GILET DE CROSS aux normes en vigueur de NIVEAU 3 DANS TOUTES LES DISCIPLINES. La dorsale non intégrale peut être tolérée à partir du Galop 5 après accord par le moniteur et uniquement sur le plat et selon le cheval ou poney attribué.

Art17. IL EST DEMANDE A TOUS LES CAVALIERS DE PRENDRE SOIN DE SA MONTURE ET DU MATERIEL QUI LEUR SONT CONFIES.

Art18. Tous les cavaliers doivent être à jour de leur adhésion et de leur licence FFE de l'année en cours. Les cavaliers de compétition doivent également être à jour de leur adhésion auprès de l'association LA TEAM LICORNE.

Art19. Les cavaliers peuvent laisser leurs affaires dans la sellerie Casiers du mois de septembre au mois de juin contre un règlement chaque année de 20€ par casier. Cette sellerie est sous alarme la nuit et les casiers peuvent recevoir un cadenas (à fournir par vos soins). Les Ecuries de la Licorne n'ont pas souscrit d'assurance vol. Les affaires sont sous l'entière responsabilité de son propriétaire qui les entrepose à ses risques et périls.

Art20. L'inscription aux forfaits cours est souscrite pour une année. Les séances sont quasi-consécutives à jours et heures fixes (38 séances sur l'année réparties de septembre à juin). LES COURS CONTINUENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Art21. L'inscription au forfait cours est annuelle et les règlements se font en début d'année (10 prélèvements mensuels ou 10 chèques encaissés une fois par mois). Possibilité de paiement en espèces sur demande auprès de Nathalie. Pour pallier au manquements des paiements espèces récurrents, un RIB sera demandé et un prélèvement sera mis en place pour les mois restant pour permettre au cavalier de continuer à monter. Aucun prélèvement ne sera fait si le cavalier est à jour de ses paiements. Si le cavalier dépasse la date limite de paiement alors dans ce cas uniquement le prélèvement sera mis en place.

Art22. Le cavalier ayant prévenu par SMS au MINIMUM LA VEILLE AVANT MINUIT (heure de réception du SMS affichée faisant foi) pourra rattraper son cours lors des vacances scolaires ou en fonction des places vacantes sur un cours du même niveau sur inscription auprès de Nathalie. Sinon le cours sera définitivement perdu. TOUS LES COURS DOIVENT ETRE RATTRAPES AVANT LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE !!! LES COURS A RATTRAPER NE SONT NI REMBOURSABLE NI ECHANGEABLE CONTRE DES JOURNEES DE STAGE. Les cours sont maintenus normalement à partir de 3 cavaliers présents sur la séance. En dessous de cette limite, les cavaliers restant seront répartis dans d'autres cours de niveau équivalent, le même jour mais pas à la même heure. Un SMS vous sera envoyé en cas de changement. Si le cavalier n'est pas disponible à l'heure du changement son cours sera transformé en cours rattrapable et le cavalier pourra prévoir une date de rattrapage.

Art23. Lors de mon inscription je m'engage pour toute l'année 2023/2024 du jour de mon inscription jusqu'à fin juin de l'année suivante. Seuls les arrêts pour raisons médicales graves et avérées avec un vrai certificat médical seront étudiés au cas par cas par la direction pour un éventuel arrêt des paiements. Le certificat médical n'implique en aucun cas un arrêt systématique des paiements en cours d'année si la direction estime la raison non valable. Dans ce cas, le montant des mois restant est dû même si le cavalier ne vient plus à ses séances et ne rattrape pas ses cours.

Art24. Les inscriptions aux animations, stages doivent être réglés avant d'être consommés. Les inscriptions aux compétitions officielles ou à l'extérieur des Ecuries donnent lieu au paiement total de la prestation même en cas d'absence le jour J (aucun certificat médical ne peut donner lieu à remboursement)

Art25. Horaires d'ouvertures du mardi au samedi de 10h00 à 20h00. Les dimanches et jours fériés selon les animations proposées au planning mensuel. Les Ecuries sont fermées tous les lundis sauf pendant les vacances scolaires ou sur réservation.

**MERCI POUR VOTRE INSCRIPTION ET LA
CONFIANCE QUE VOUS NOUS APPORTEZ !!!**

**BELLE ANNEE EQUESTRE A VOUS PARMIS LES
LICORNES !!!**

